



Prix à gagner

- À compter du 29 mai 2009 au 26 mars 2010, le Fonds de dotation Santé Jonquière inc. (ci-après appelé Fonds de dotation) fera tirer 12 crédits-voyages d'une valeur de 3 000 \$ chacun pour un total de 36 000 \$ en prix.
- Chaque crédit-voyage est échangeable chez Voyages Paradis Saguenay, situé au 3691 boul. Harvey, Jonquière. Les frais suivants ne sont pas inclus dans le crédit-voyage : le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie des pays, s'il y a lieu, les assurances, les vaccins, les documents de voyage et les dépenses personnelles.
- Le crédit-voyage doit être utilisé en totalité sur une période d'un an suivant la date où il a été gagné.
- Les réservations sont sujettes aux disponibilités et doivent être effectuées au moins 30 jours avant la date de départ choisie. Une fois confirmées, elles ne peuvent être modifiées.
- Les crédits-voyages ne sont pas monnayables, Les taxes (provinciale et fédérale) sont incluses dans les montants des crédits-voyages à gagner.
- Les crédits-voyages peuvent être transférables en totalité seulement et un seul transfert sera accepté. La personne gagnante devra signer un document préparé à cet effet afin d'officialiser le transfert du prix.
- Chaque crédit-voyage est applicable sur le voyage au choix du gagnant suivant une entente avec l'Agence de Voyages Paradis Saguenay. Le gagnant pourra donc choisir la destination, le nombre de personnes, la date et la durée et devra, le cas échéant déboursier la différence à l'Agence de Voyages Paradis Saguenay si le coût est plus élevé.
- Le gagnant qui choisit une destination d'une valeur moins élevée que celle du prix gagné pourra conserver la différence et l'utiliser ultérieurement aux mêmes conditions et dans le délai qui reste à courir.

Date des tirages et réclamation des prix

- Les tirages sont sous la surveillance de la firme comptable retenue pour des services annuels de vérifications comptables par le Fonds de dotation.
- Les tirages auront lieu au bureau du Fonds de dotation situé au 2230 rue de l'Hôpital, Jonquière, G7X 7X2 aux dates et aux heures mentionnées en bas de la page.
- Le Fonds de dotation Santé Jonquière inc. communiquera avec les gagnants par téléphone ou par écrit dans les 48 heures suivant le tirage.
- Les prix doivent être réclamés au bureau du Fonds de dotation dans les délais mentionnés en bas de la page.

Conditions d'admissibilité

- Les personnes éligibles à la Loto-Voyage 2009-2010 sont : les employés du Centre de santé et de services sociaux de Jonquière (CSSSJ), les bénévoles du CSSSJ et du Fonds de dotation (incluant les membres des conseils d'administration), les employés retraités du CSSSJ, les membres du Conseil des médecins dentistes et pharmaciens du CSSSJ.
- De plus pour être admissible, il faut être âgés de 18 ans et plus.
- Les employés du Fonds de dotation Santé Jonquière inc. et les personnes qui vivent sous le même toit ne sont pas éligibles.
- Si le 15 mai 2009 à minuit le Fonds de dotation n'a pas vendu tous les billets de ce tirage, la vente à d'autres personnes que celles énumérées à la clause 14 sera possible, toutefois en respectant les clauses 14 et 15.

Mode de participation

- Les 600 billets disponibles sont numérotés de 001 à 600.
- L'achat d'un billet au coût de 156 \$ est final et non remboursable.
- Pour participer à la Loto-Voyage 2009-2010, chaque participant doit inscrire son nom et ses coordonnées sur le billet de tirage à cette fin.
- Les billets peuvent être payés selon différentes modalités. (Voir formulaire de paiement)
- L'acheteur doit défrayer la totalité du coût du billet et ce, en toute situation qui pourrait arriver en cours d'année. Les employés du CSSSJ qui se prévaudront de la déduction à la source devront en assurer le paiement en entier et ce même advenant un départ ou une absence prolongée de son travail. De même, la personne gagnante lors d'un tirage doit évidemment assumer la totalité de son engagement si le mode de paiement du billet était échelonné.
- Un chèque sans provision entraîne automatiquement le paiement obligatoire de la partie non payée, et ce, dans les 10 jours. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité aux tirages suivants.
- Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.
- Les personnes qui achètent un billet après que des tirages aient été effectués voient leur chance de gagner diminuées du nombre de tirages déjà effectués. Le coût de 156 \$ du billet demeure le même et les modalités peuvent différer selon la période qui reste à courir avant la fin de la Loto-Voyage 2009-2010.
- Chaque billet donne le droit de participer aux 12 tirages mais de gagner un seul des 12 crédits-voyages.

Conditions générales

- Tout conflit sera soumis au Conseil d'administration du Fonds de dotation Santé Jonquière qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision.
- Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou photocopié sera annulé.
- Le Fonds de dotation et Voyages Paradis Saguenay ainsi que tout intervenant relié à cette loterie n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes participantes ou gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
- Un reçu fiscal correspondant à 50% du coût du billet pourra être émis à la fin de l'année à l'acheteur du billet.
- En participant à ce tirage, la personne gagnante autorise les organisateurs du tirage à utiliser si requis, ses noms, photographie, image, voix, déclaration relative au prix, lieu de résidence à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- L'utilisation du générique masculin a pour but de faciliter la lecture.
- Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec le Fonds de Santé Jonquière inc. au (418) 695-7711 ou visiter notre page internet sur le site du CSSSJ à l'adresse suivante : www.csssjonquiere.qc.ca, sous la rubrique « Fonds de dotation ».
- Le participant à la Loto-Voyage 2009-2010 reconnaît avoir pris connaissance des règlements, en comprendre les modalités et confirme son admissibilité.

Description des prix et dates des tirages

1 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 29 mai 2010 Tirage le 29 mai 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 29 juin 2009 à 15h00
2 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 26 juin 2010 Tirage le 26 juin 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 26 juillet 2009 à 15h00
3 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 31 juillet 2010 Tirage le 31 juillet 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 31 août 2009 à 15h00
4 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 28 août 2010 Tirage le 28 août 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 28 sept. 2009 à 15h00
5 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 25 septembre 2010 Tirage le 25 septembre 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 25 oct. 2009 à 15h00
6 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 30 octobre 2010 Tirage le 30 octobre 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 30 nov. 2009 à 15h00
7 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 27 novembre 2010 Tirage le 27 novembre 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 27 déc. 2009 à 15h00
8 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 4 décembre 2010 Tirage le 4 déc. 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 4 janvier 2010 à 15h00
9 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 4 décembre 2010 Tirage le 4 déc. 2009 à 15h00- Date ultime de réclamation 4 janvier 2010 à 15h00
10 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 29 janvier 2011 Tirage le 29 janvier 2010 à 15h00- Date ultime de réclamation 28 février 2010 à 15h00
11 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 26 février 2011 Tirage le 26 février 2010 à 15h00- Date ultime de réclamation 26 mars 2010 à 15h00
12 ^e PRIX	Crédit-voyage de 3 000 \$ - valide jusqu'au 26 mars 2011 Tirage le 26 mars 2010 à 15h00- Date ultime de réclamation 26 avril 2010 à 15h00

Notre partenaire:

